

ARVERNE | 1^{ER}
FOURNISSEUR FRANÇAIS
DE SOLUTIONS GÉOTHERMALES

RAPPORT DE MISSION ANNÉE 2025

ARVEN

LISTED

EURONEXT



NOTRE RAISON D'ÊTRE

Par son savoir-faire unique, le groupe Arverne libère le potentiel des géo-ressources et les valorise durablement pour une transition énergétique pragmatique au service de la prospérité des territoires.

SOMMAIRE

01	EDITO DU PDG	04
02	ARVERNE 1 ^{ER} FOURNISSEUR FRANÇAIS DE SOLUTIONS GÉOTHERMALES	05
03	NOTRE MISSION Notre raison d'être Les mots clés de notre raison d'être	06
04	LE COMITÉ DE MISSION : SES MEMBRES Membres externes Membres internes Diversité des profils	07
05	NOTRE FEUILLE DE ROUTE	08
06	NOS 10 OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	09
07	NOS OBJECTIFS OPÉRATIONNELS ET NOS RÉALISATIONS Climat et environnement Collaborateurs Territoires	10
08	APPRÉCIATION DU COMITÉ DE MISSION	21
09	NOS OBJECTIFS OPÉRATIONNELS À PARTIR DE 2026	22
10	RAPPORT D'AUDIT DE L'ORGANISME TIERS INDÉPENDANT	24



PIERRE BROSSOLLET FONDATEUR ET PDG D'ARVERNE

L'année 2025 restera dans l'histoire d'Arverne comme une année charnière, marquée par des avancées industrielles majeures et la concrétisation de notre vision : faire du sous-sol français le socle de notre souveraineté énergétique.

En novembre 2025, nous avons franchi une étape décisive avec le démarrage du forage du premier doublet géothermique à Schwabwiller en Alsace, marquant le lancement de la phase pré-industrielle de notre projet Lithium de France, en couplant chaleur et lithium géothermal. Ce projet ambitieux incarne notre capacité à développer des solutions à la fois technologiquement avancées et respectueuses de l'environnement.

Parallèlement, nous avons poursuivi le déploiement de nos solutions géothermales sur l'ensemble du territoire français. L'installation géothermique de l'aéroport Paris-Charles de Gaulle, achevée en 2025, témoigne de notre expertise reconnue dans la conception et la réalisation de projets d'envergure. Les contrats signés pour Bonneuil-sur-Marne, Clichy-sous-Bois et Livry-Gargan en géothermie profonde, ainsi que notre projet pour le supermarché E.Leclerc de Frouard, confirment la pertinence de notre modèle intégré.

Notre statut d'Entreprise à Mission n'est pas un simple label : c'est la boussole qui guide chacune de nos actions. En 2025, nous avons poursuivi la mise en œuvre de nos dix objectifs opérationnels avec détermination. La publication de notre bilan carbone, notre première action collective d'engagement citoyen, ou encore le renforcement de l'insertion professionnelle : autant de réalisations concrètes qui démontrent notre engagement envers nos collaborateurs, nos territoires et l'environnement. L'installation de notre nouveau siège social à Pau, équipé d'un système géothermique que nous avons nous-mêmes conçu et réalisé, illustre parfaitement notre capacité à mettre en pratique ce que nous prônons : une énergie 100% renouvelable, locale et performante.

Ces avancées sont le fruit du travail remarquable de nos 240 collaborateurs, dont l'expertise, l'engagement et la passion font la force d'Arverne. Je tiens également à remercier chaleureusement les membres de notre Comité de Mission – Manoelle, Tiphaine, Lucie et Guillaume – pour leur accompagnement précieux, leurs conseils éclairés et leur exigence bienveillante qui nous permettent de progresser constamment dans notre démarche de mission.




Alors que nous entamons l'année 2026, nous sommes plus que jamais déterminés à accélérer le déploiement de nos solutions géothermales et à franchir de nouvelles étapes dans notre projet de lithium géothermal. Notre ambition est claire : contribuer significativement à la transition énergétique de nos territoires et à l'autonomie nationale, dans le respect de notre environnement et des générations futures.

Je vous invite à découvrir dans ce rapport le détail de nos réalisations 2025 et les engagements que nous prenons pour 2026, témoignant de notre volonté inébranlable de transformer notre mission en actions concrètes, mesurables et porteuses de sens.

QUI SOMMES-NOUS ?

Une entreprise à mission d'environ 240 employés, implantée sur plusieurs sites en France : notre siège social à Pau, nos bureaux à Haguenau et Schiltigheim en Alsace, notre antenne parisienne et notre base logistique à Maisse en Ile-de-France.



-  Siège social
-  Bureaux
-  Base logistique

NOTRE EXPERTISE

Arverne conçoit, déploie et valorise des solutions géothermales pour les territoires. Notre mission : transformer la chaleur de la Terre en chaleur et froid renouvelables et valoriser les métaux critiques pour la mobilité électrique. Un savoir-faire industriel intégré, du sous-sol jusqu'à l'utilisateur final, pour accélérer la décarbonation et la transition énergétique de nos territoires.

NOS SOLUTIONS

Arverne est l'unique acteur français qui maîtrise l'ensemble de la chaîne de valeur de la géothermie : de l'exploration au forage, jusqu'à la production et la vente. Nous proposons trois solutions géothermales complémentaires :



CHALEUR & FROID

Production et fourniture de chaleur et de froid géothermiques locaux, renouvelables et décarbonés pour alimenter réseaux de chaleur, bâtiments publics ou privés, dans les secteurs du tertiaire, de l'habitat et de la santé, industries et exploitations agricoles.



MÉTAUX CRITIQUES

Extraction de lithium géothermal en Alsace grâce au procédé innovant de Direct Lithium Extraction (DLE) du projet Lithium de France, pour répondre aux besoins de la mobilité électrique avec un impact environnemental maîtrisé.



FORAGES & TRAVAUX

Expertise reconnue du forage géothermique, alliant outils industriels performants et compétences des meilleurs experts du sous-sol (géologues, ingénieurs, foreurs), avec une triple certification ISO 9001, 14001 et 45001.

NOTRE MISSION

« Par son savoir-faire unique, le groupe Arverne libère le potentiel des géo-ressources et les valorise durablement pour une transition énergétique pragmatique au service de la prospérité des territoires. »

Dans ses statuts, Arverne s'engage :



Pour la planète :

Agir en énergéticien audacieux pour défendre une transition énergétique pragmatique



Pour l'humain et les territoires :

Encourager une société vertueuse en s'appuyant sur les femmes et les hommes de l'entreprise et des territoires

LES MOTS CLÉS DE NOTRE RAISON D'ÊTRE

La raison d'être d'Arverne exprime l'ambition du groupe de mettre son expertise au service d'une contribution positive et durable à la société. Elle s'inscrit dans une réflexion plus large sur le rôle de l'entreprise face aux enjeux environnementaux, économiques et sociétaux, en cohérence avec les Objectifs de Développement Durable des Nations Unies. Les termes qui la composent ont été choisis afin de refléter l'identité du groupe, ses savoir-faire et la manière dont il entend contribuer à la transition énergétique et au développement durable des territoires.



Quels sens ont, pour Arverne, les mots utilisés dans sa raison d'être ?

Savoir-faire : correspond à l'expertise du sous-sol des équipes

Groupe : représente le collectif et le souhait d'embarquer toutes les filiales dans la démarche

Libérer le potentiel : signifie qu'il existe une puissance sous-exploitée qu'il est nécessaire de faire émerger

Géo-ressources : couvrent les ressources de la Terre ; c'est un mix entre les mots ressources du sous-sol et les géo-énergies

Valoriser durablement : intègre la notion de création de valeur sur le long terme

Transition énergétique pragmatique : est une transition réaliste qui vise un mix énergétique décarboné tout en tenant compte de la réalité de la demande actuelle en énergie ainsi que du rythme de la transition énergétique

Prospérité des territoires : ancre localement les activités économiques du groupe au profit des territoires et des populations, en fournissant l'accès à une énergie locale, en circuit court, disponible et décarbonée.

LE COMITÉ DE MISSION

Le Comité de Mission s'est réuni 2 fois en 2025.

Ordre du jour - Réunion du 22 mai 2025

- Suivi des objectifs opérationnels
- Audit de l'Organisme Tiers Indépendant
- Divers sujets RSE (Politique RSE, CSRD, Notation Extra-financière, Climate Dividends)
- Calendrier des prochaines réunions du Comité de Mission

Ordre du jour - Réunion du 16 décembre 2025

- Bilan des réalisations 2025
- Discussion sur les nouveaux objectifs 2026
- Calendrier
- Audit 2026

MEMBRES EXTERNES



Manoelle Lepoutre

Présidente du Comité de mission et Membre du Conseil d'administration d'Arverne, Experte Energie, Innovation, RSE



Tiphaine Auzière

Membre du Conseil d'administration d'Arverne, Avocate

MEMBRES INTERNES



Lucie Lefort

Responsable Qualité, Hygiène, Sécurité, Environnement d'Arverne | Forage & Travaux



Guillaume Tarnaud

Directeur Projet d'Arverne

COMPLÉMENTARITÉ DES COMPÉTENCES

Arverne a structuré son comité de mission de manière à garantir un équilibre entre membres externes et collaborateurs du Groupe. Cette organisation permet de croiser des expertises complémentaires, favorisant la qualité des échanges et la pertinence des orientations proposées.

Le comité de mission comprend également deux administrateurs ainsi qu'un membre du Comité Exécutif, assurant ainsi une articulation étroite avec les autres instances de gouvernance et une bonne coordination des actions au sein du Groupe.





NOTRE FEUILLE DE ROUTE

Engagements & Objectifs opérationnels






NOS 10 OBJECTIFS OPÉRATIONNELS




CLIMAT ET ENVIRONNEMENT

01. Réalisation et publication, chaque année, du Bilan de gaz à effet de serre du Groupe sur les scopes 1, 2 & 3
D'ici 2026, réduction de l'intensité carbone¹ d'au moins 20% sur les scopes 1 & 2 par rapport à 2024 
02. Calcul et publication, chaque année, des émissions évitées de CO₂ grâce aux projets du Groupe 
03. Au moins 2 actions d'innovation sur le périmètre du groupe pour minimiser notre impact environnemental 
04. Au moins 6 actions de plaidoyer au total au niveau du groupe pour promouvoir les bienfaits de la géothermie ou du lithium géothermal 

COLLABORATEURS

05. Au moins 1 action par entité visant à améliorer la qualité de l'expérience collaborateur 
06. Formation de 100% des collaborateurs au code de conduite, et d'ici fin 2025, déploiement d'un module de formation dédié à la sécurité 
07. Réalisation, chaque année, d'une action visant à encourager les collaborateurs qui le souhaitent à s'engager au profit de projets œuvrant pour une société plus durable et plus solidaire dans les territoires 

TERRITOIRES

08. Soutien à au moins 1 évènement associatif dans chaque région principale d'implantation du groupe 
09. Déploiement d'actions de concertation et d'information avec les territoires, au-delà de la réglementation applicable, pour la majorité de nos projets de production des ressources du sous-sol 
10. Soutenir chaque année au sein du Groupe au moins une action visant à l'insertion professionnelle de personnes éloignées de l'emploi, en raison de difficultés sociales et professionnelles particulières² 



1. Intensité carbone calculée en divisant les émissions de CO₂ scopes 1 et 2 par le chiffre d'affaires

2. Difficultés relatives à l'âge, l'état de santé, la précarité

NOTRE OBJECTIF STATUTAIRE N°1



Arverne transforme les ressources du sous-sol en énergie souveraine, en circuit court, au service des territoires et des industriels. Cette approche repose sur une conviction : la géothermie offre une réponse concrète et immédiate aux défis de la décarbonation et de l'indépendance énergétique.

Avec une expertise de plus de 60 ans dans le forage, des appareils industriels performants et les compétences de nos équipes, nous proposons des solutions géothermales adaptées aux besoins de chacun de nos clients. Nos installations, discrètes et principalement souterraines, produisent une énergie disponible sur plus de 90% du territoire français, continue, locale et avec de faibles voire sans émission de CO₂.

Chaque projet que nous développons associe performance technique, sécurité et préservation de l'environnement. En 2025, nous avons poursuivi nos efforts de mesure et de réduction de notre empreinte carbone, tout en démontrant notre contribution concrète à la transition énergétique à travers le calcul des émissions de CO₂ évitées.

NOS OBJECTIFS OPÉRATIONNELS ET NOS RÉALISATIONS

CLIMAT ET ENVIRONNEMENT

Notre sous-sol représente une part de la solution à la transition énergétique. En exploitant les ressources naturelles présentes sous nos pieds, l'ambition d'Arverne est de produire de la chaleur, du froid et du lithium d'origine géothermale pour accélérer la décarbonation de nos territoires.

L'année 2025 a confirmé notre capacité à mesurer et piloter notre impact environnemental. Après avoir établi notre premier bilan carbone en 2024, nous avons maintenu le suivi de nos émissions tout en quantifiant notre contribution concrète à la lutte contre le changement climatique. En parallèle, nos équipes ont continué à innover pour réduire l'empreinte de nos activités de construction des unités de production et maximiser notre impact positif.

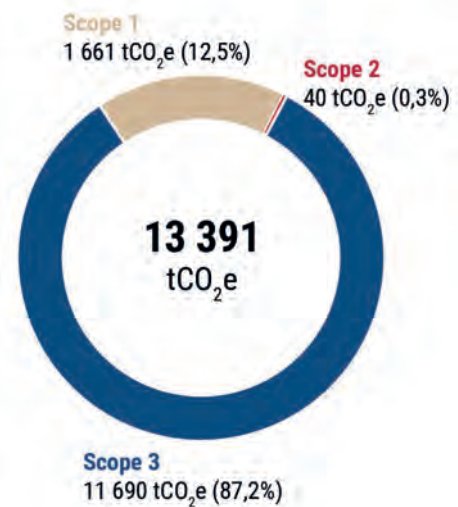
Ces actions illustrent notre conviction : la réussite d'une entreprise ne se mesure pas seulement à ses succès commerciaux et financiers, mais également à son impact positif sur la société et son environnement.

01. Réalisation et publication, chaque année, du Bilan de gaz à effet de serre du Groupe sur les scopes 1, 2 & 3

D'ici fin 2026, réduction de l'intensité carbone d'au moins 20% sur les scopes 1 & 2 par rapport à 2024

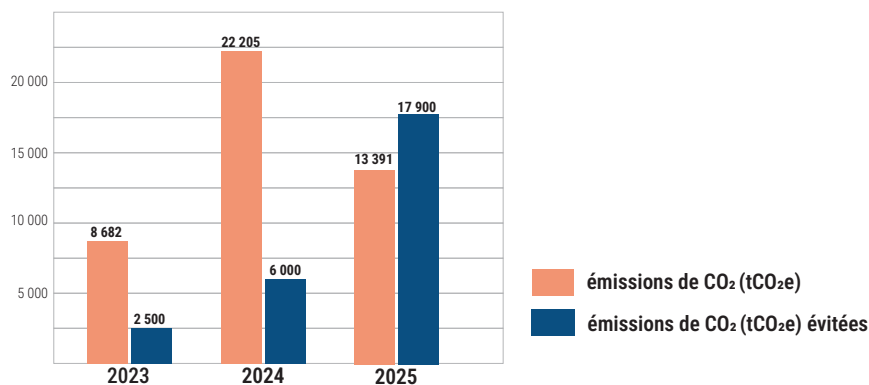
En 2025, le bilan GES du Groupe s'établit à 13 391 tCO₂e (contre 22 205 tCO₂e en 2024). Cette baisse s'explique notamment par une révision des facteurs d'émissions de la Base Empreinte par l'ADEME qui a impacté le calcul du scope 3.

En 2025, Arverne a décidé d'inclure un engagement concernant la trajectoire de ses émissions. Le Groupe ambitionne de réduire de 20 % son intensité carbone sur les scopes 1 et 2 entre 2024 et 2026. La valeur de référence a été établie sur les émissions de l'année 2024, avec une intensité carbone du Groupe sur les scopes 1 et 2 de 49 kg CO₂e/k€ de chiffre d'affaires. La mise en service du B18 en 2025, un nouvel appareil de forage électrique, permettra au Groupe de réduire l'empreinte carbone de ses travaux de forage pour l'année 2026.



02. Calcul et publication, chaque année, des émissions évitées de CO₂ grâce aux projets du Groupe

Les forages géothermiques réalisés par le Groupe contribuent à éviter l'émission de plus de 17 900 tonnes de CO₂ par an pour les projets réalisés en 2025, notamment via la réalisation d'un doublet géothermique pour l'aéroport Paris-Charles de Gaulle, contre 6 000 tonnes en 2024. Cette évolution s'inscrit dans l'objectif du Groupe de développer les projets de géothermie dans les territoires pour accélérer la transition énergétique.

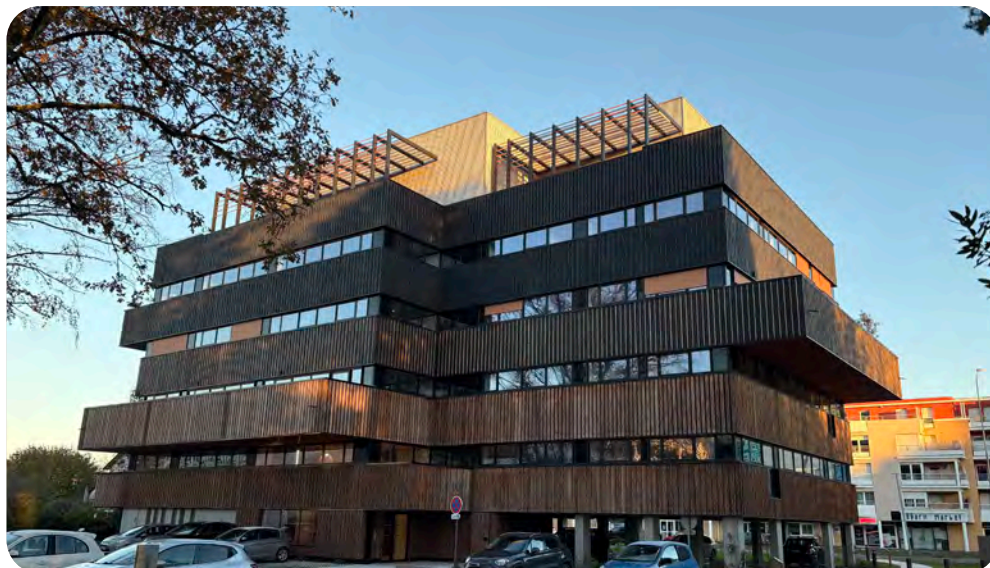


03. Au moins 2 actions d'innovation par an sur le périmètre du groupe pour minimiser notre impact environnemental

Installation géothermique du siège social à Pau

Arverne a réalisé en 2025 l'installation d'un champ de sondes géothermiques pour son siège social à Pau. Le projet a été réalisé par la société DrillHeat, une société du Groupe Arverne, avec l'installation de 11 sondes géothermiques à 195 mètres de profondeur connectées à une pompe à chaleur, assurant le chauffage et la climatisation de 2 700 m² de bureaux. L'alimentation électrique est principalement fournie par des panneaux solaires en toiture.

Le bâtiment a été livré au 2^{ème} trimestre 2025. Cette réalisation démontre concrètement le savoir-faire d'Arverne et son engagement en faveur de la transition énergétique, tout en offrant un environnement de travail exemplaire pour ses collaborateurs.



Le nouveau siège social de Pau, équipé en géothermie

Réduction de l'impact sur la ressource en eau

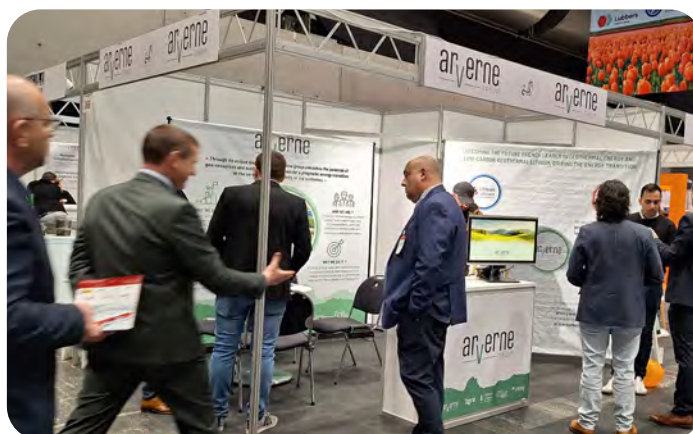
Lithium de France a mené une étude de Pre-FEED (Front-End Engineering Design) visant à optimiser les performances du procédé d'extraction de lithium géothermal. Ce travail d'ingénierie approfondi a repris et consolidé les conclusions de la phase de faisabilité, avec une attention particulière sur l'amélioration des techniques de récupération et de recyclage de l'eau. Ces avancées permettent de réduire significativement la consommation d'eau du procédé, démontrant ainsi la capacité d'Arverne à intégrer l'éco-conception au cœur de ses développements industriels. Cette démarche d'amélioration continue illustre l'engagement du Groupe à minimiser l'empreinte environnementale de ses activités tout en maintenant la performance technique de ses installations.



Démonstrateur DLE à Schwabwiller

04. Au moins 6 actions de plaidoyer au total au niveau du groupe pour promouvoir les bienfaits de la géothermie ou du lithium géothermal

Au cours de l'année 2025, Arverne a déployé de nombreuses initiatives pour promouvoir les bénéfices de la géothermie et du lithium bas carbone. Ces démarches se sont traduites par des échanges avec les acteurs institutionnels, une présence lors de manifestations professionnelles comme GeoTHERM à Offenburg en Allemagne les 20 et 21 février 2025, et de multiples interventions de Pierre Brossollet par exemple lors des journées de la géothermie à Biarritz les 19 et 20 juin 2025 et l'European Geothermal Summit.



Stand à GeoTHERM, à Offenburg en Allemagne

Arverne est également présente dans les conférences scientifiques, notamment via les interventions du Directeur Scientifique du projet Lithium de France lors de conférences et colloques dédiés à la géothermie et au lithium géothermal, tant au niveau national qu'international. Enfin, des visites avec des élus et représentants de l'Etat sont régulièrement organisées sur les différents chantiers du Groupe.



Conférence Européen Geothermal Summit



Visite du ministre de l'industrie et de l'énergie

Le Groupe poursuit ainsi son engagement en matière de sensibilisation et d'information sur les atouts de l'énergie thermique renouvelable et locale. L'objectif est d'inciter les collectivités territoriales et les acteurs industriels à intégrer la géothermie dans leurs stratégies de décarbonation. En parallèle, le développement de la filière lithium géothermal en France représente un levier stratégique pour accompagner l'essor de la mobilité électrique, tout en renforçant l'autonomie nationale sur les ressources critiques nécessaires à la transition énergétique

NOTRE OBJECTIF STATUTAIRE N°2



*Encourager une société vertueuse
en s'appuyant sur les femmes et les hommes
au sein de l'entreprise et des territoires*



Nos collaborateurs sont les premiers artisans de notre mission. Distingués par une triple certification ISO (qualité, sécurité et environnement) et une médaille d'argent Ecovadis pour nos activités de forage profond, nous plaçons l'excellence opérationnelle et le bien-être des équipes au même niveau d'exigence. De l'intégration des nouveaux arrivants à l'engagement citoyen, nous créons les conditions d'un épanouissement professionnel durable.

Notre responsabilité s'étend également aux territoires. En développant des partenariats locaux, en soutenant des initiatives associatives et en favorisant l'insertion professionnelle, nous contribuons à bâtir une société plus inclusive et solidaire. En 2025, Arverne a continué ses actions pour renforcer les liens entre l'entreprise, ses collaborateurs et les communautés qui nous accueillent.



Forage de géothermie profonde

COLLABORATEURS

Les femmes et les hommes d'Arverne sont au cœur de notre mission. Géologues, ingénieurs et techniciens œuvrent quotidiennement pour aller chercher, sous nos pieds, cette énergie locale et décarbonée qui alimente les territoires.

Notre ambition est de créer un environnement où expertise technique et bien-être se conjuguent, où chaque collaborateur trouve sa place dans une aventure collective porteuse de sens. De la formation continue au dialogue social, de l'amélioration des conditions de travail à l'engagement citoyen, nous déployons des initiatives concrètes pour valoriser les talents et renforcer la cohésion de nos équipes.

En 2025, Arverne a intensifié ses efforts pour faire de l'entreprise un lieu d'épanouissement professionnel, tout en offrant à chacun l'opportunité de contribuer à la construction d'un avenir énergétique durable.

05. Au moins 1 action par an par entité visant à améliorer la qualité de « l'expérience collaborateur »

L'année 2025 a marqué une nouvelle étape dans l'engagement d'Arverne envers ses collaborateurs. Le Groupe a continué de placer l'humain au centre de sa stratégie en déployant des initiatives concrètes et innovantes, adaptées aux réalités de chaque entité. Ces actions témoignent d'une volonté constante d'améliorer la qualité de vie au travail et de renforcer l'attractivité du Groupe.

DES INITIATIVES TRANSVERSALES POUR RENFORCER L'ENGAGEMENT COLLECTIF

Au niveau du Groupe, plusieurs actions structurantes ont été mises en œuvre pour accompagner la croissance et favoriser le dialogue social :

- Le déploiement d'un premier baromètre social a permis de recueillir les retours des collaborateurs sur leur environnement de travail, ouvrant la voie à des améliorations ciblées et concertées.
- L'implémentation d'un système d'information RH pour numériser la gestion des congés, des entretiens annuels et les démarches RH des salariés, facilitant le quotidien des équipes et renforçant l'efficacité des processus RH.
- L'installation dans les nouveaux bureaux à Pau a offert aux équipes un cadre de travail moderne, inspirant et respectueux de l'environnement.
- L'instauration de petits-déjeuners réguliers dans les bureaux de Pau et Paris a renforcé la communication et le dialogue au sein du Groupe. Ces moments d'échange permettent à l'équipe dirigeante de partager les avancées des projets stratégiques et les actualités du Groupe avec tous les collaborateurs.
- La signature d'un accord d'intéressement Groupe a concrétisé le partage de la valeur créée avec l'ensemble des collaborateurs, reconnaissant ainsi leur contribution à la réussite collective.
- La mise en place d'un Plan d'Épargne Retraite Collectif (PERCOG) et d'un Plan d'Épargne Groupe (PEG) offre aux collaborateurs de nouveaux outils pour se constituer une épargne à moyen et long terme dans des conditions fiscales avantageuses, avec un abondement de l'entreprise.



Petit déjeuner au siège palois

DES ACTIONS SPÉCIFIQUES ET ADAPTÉES PAR ENTITÉ

Chaque filiale a déployé des initiatives répondant aux besoins particuliers de ses équipes :



DrillHeat a organisé une journée détente avec activités sportives et ludiques pour tous ses collaborateurs, offrant un temps de respiration et de cohésion, un moment unique pour permettre à l'ensemble des salariés de se rencontrer.



Lithium de France a mis en place plusieurs initiatives novatrices :

- La création d'une fiche récapitulative des avantages salariés pour faciliter l'information et la visibilité sur les dispositifs disponibles.
- La prise en charge des frais d'inscription à une course RAID, encourageant l'activité sportive et le bien-être des équipes.
- La mobilisation d'une agence de relocation pour accompagner les collaborateurs venus de l'étranger dans leur installation, facilitant ainsi leur intégration et celle de leurs familles.



Ces réalisations illustrent la diversité des leviers actionnés par Arverne pour cultiver un environnement de travail stimulant, bienveillant et porteur de sens. En combinant vision collective et attention aux spécificités de chaque entité, le Groupe poursuit son ambition de faire de l'expérience collaborateur un pilier de sa réussite durable.

06. Formation de 100% des collaborateurs au code de conduite, et d'ici fin 2025, déploiement d'un module de formation dédié à la sécurité

En 2025, le Groupe a poursuivi ses actions de sensibilisation aux principes éthiques et aux règles de conduite qui encadrent ses activités.

Au 31 décembre 2025, 74 % des collaborateurs disposant d'un accès à la formation en e-learning – principalement les fonctions supports et les équipes de bureaux – avaient complété la formation dédiée au code de conduite. Ce taux s'établit à 55 % à l'échelle de l'ensemble des collaborateurs, en incluant les équipes de chantier, pour lesquelles la sensibilisation est majoritairement réalisée en présentiel par l'encadrement de proximité.

Malgré les efforts déployés par le Groupe, l'objectif de 100% n'a pas été pleinement atteint en 2025. L'écart observé s'explique principalement par les contraintes opérationnelles du personnel de terrain, au déploiement et au suivi des formations en présentiel. Bien que des actions de sensibilisation aient été effectivement menées sur le terrain (Présentation par les chefs d'équipe à l'aide de supports vidéo, affichage dans les bases de vie), la traçabilité individuelle reste à ce jour difficile, ce qui ne permet pas de mesurer de façon exhaustive le nombre des collaborateurs sensibilisés.



Affiche du code de conduite

Afin de surmonter les difficultés rencontrées et de permettre une meilleure atteinte des objectifs à l'avenir, plusieurs actions ont été identifiées. Pour les collaborateurs devant être sensibilisés en présentiel, il est prévu de renforcer la structuration de la démarche à travers une clarification des responsabilités, une meilleure coordination entre les équipes et la mise en place d'indicateurs de suivi plus précis.

Pour les collaborateurs réalisant la sensibilisation par e-learning, un reporting mensuel va être mis en place et des relances régulières seront adressées à tous les collaborateurs qui n'ont pas encore réalisé leur formation.

DÉPLOIEMENT DU PROGRAMME DE FORMATION AU LEADERSHIP DE LA SÉCURITÉ

La sécurité étant au cœur de la responsabilité d'Arverne en tant qu'Entreprise à mission, le Groupe a défini en 2025 le contenu d'un programme de formation au leadership de la sécurité qui sera déployée en 2026.

Ce dispositif vise à renforcer la capacité collective à incarner et diffuser une culture de sécurité forte et durable. L'objectif : mobiliser les équipes autour d'une vision partagée où la sécurité est intégrée dans chaque décision, devenant ainsi un réflexe naturel et un levier de performance.

Ayant le souci de mettre en place la formation la plus adaptée au besoin du Groupe, et celle qui aura le plus d'impact sur l'amélioration de la sécurité des collaborateurs, le choix initial d'un module e-learning ouvert à tous a été réorienté en fin d'année vers une formation plus complète sur une journée, à destination dans un premier temps des membres du COMEX et du CODIR afin que la sécurité puisse être incarnée au plus haut niveau sur l'ensemble du Groupe. Cette réorientation de la formation a entraîné un retard dans le déploiement, ce qui n'a pas permis d'atteindre complètement l'objectif initial.

Le déploiement auprès des instances dirigeantes sera réalisé en 2026 : une journée complète dédiée aux comités de direction des entités du Groupe, ainsi qu'au comité exécutif du Groupe. Dans la continuité, des modules adaptés seront proposés aux équipes opérationnelles, en présentiel ou en e-learning, pour ancrer ces pratiques dans le quotidien de tous les collaborateurs.

07. Réalisation, chaque année, d'une action visant à encourager les collaborateurs qui le souhaitent à s'engager au profit de projets œuvrant pour une société plus durable et plus solidaire dans les territoires

En 2025, Arverne a franchi une étape importante dans sa démarche d'engagement collaborateur en organisant sa première action d'engagement collective à destination des collaborateurs du bureau de Paris.

Le 26 juin 2025, Arverne a mobilisé ses équipes autour d'une demi-journée d'engagement pour la nature, en partenariat avec l'Office National des Forêts (ONF) dans la forêt des Trois-Pignons, en Île-de-France. Cette initiative a permis aux collaborateurs volontaires de contribuer concrètement à la préservation de la biodiversité, en participant à l'arrachage d'une espèce exotique envahissante : le cerisier tardif. Contenir le développement de cette espèce est essentiel pour préserver la richesse des écosystèmes de la région et assurer une bonne régénération des peuplements forestiers.

Cette activité a également été l'occasion pour les collaborateurs parisiens de visiter la base logistique de Maisse et de partager un moment de convivialité et d'échange autour d'un repas, avec les équipes opérationnelles locales Forages & Travaux.

Une deuxième action a eu lieu en novembre 2025, Arverne a financé la participation de collaborateurs de Pau à la course solidaire « La Féminine », dont les bénéfices ont été versés à une association œuvrant en faveur des personnes atteintes de cancer.



Demi-journée engagement dans la forêt des Trois-Pignons, en Île-de-France

TERRITOIRES

Arverne déploie ses solutions géothermales dans toute la France et chaque projet est développé en étroite concertation avec les acteurs locaux, car nous sommes convaincus que l'acceptabilité et la réussite de nos activités passent par le dialogue et la transparence.

Au-delà de la production d'énergie locale et décarbonée, nous nous engageons pour le développement économique et social des territoires : soutien aux associations, partenariats avec les acteurs de l'insertion, mobilisation des compétences locales. Notre présence dans les régions n'est pas seulement industrielle, elle est aussi sociale et solidaire.

En 2025, Arverne a renforcé ses liens avec les territoires en multipliant les actions de concertation, en soutenant des initiatives locales et en favorisant l'insertion professionnelle de personnes éloignées de l'emploi.

08. Soutien à au moins 1 évènement associatif dans chaque région principale d'implantation du Groupe

En 2025, Arverne a poursuivi son engagement en faveur du dynamisme associatif, culturel et sportif des territoires où le Groupe est implanté. En renouvelant ses partenariats avec des acteurs locaux engagés et en nouant de nouvelles collaborations, Arverne affirme sa volonté de contribuer durablement à la vitalité et au rayonnement des régions qui accueillent ses activités.



Section Paloise

En Nouvelle-Aquitaine, le Groupe a reconduit son soutien à l'Orchestre de Pau Pays de Béarn, renforçant ainsi son engagement en faveur de la culture et de l'accessibilité des arts.

Fidèle à son ancrage territorial, le Groupe a continué de soutenir la Section Paloise, équipe emblématique de rugby dont les valeurs d'engagement et de solidarité résonnent avec celles d'Arverne.

En Île-de-France, Arverne a renforcé sa présence en soutenant le Judo Club de Chesnay Rocquencourt (JCR78), troisième club des Yvelines avec plus de 480 adhérents. Ce club promeut les valeurs du code moral du judo à travers une pratique inclusive, allant du judo loisir à la compétition de haut niveau.

En Alsace, Lithium de France a poursuivi son investissement dans le tissu associatif régional en soutenant le Festival de musique Vibration à Bischwiller, événement culturel majeur du territoire. Le partenariat avec le rugby-club de Haguenau a également été reconduit, illustrant l'attachement de Lithium de France aux valeurs du sport et de la cohésion sociale.



Rugby club d'Haguenau

En reconduisant ces partenariats de long terme et en développant de nouvelles collaborations, Arverne démontre la continuité et la sincérité de son engagement territorial. Ces actions s'inscrivent dans une démarche de proximité et de solidarité, visant à soutenir des initiatives qui participent au bien-être, à la culture et au lien social dans chacune de ses régions d'implantation.

09. Déploiement d'actions de concertation et d'information avec les territoires, au-delà de la réglementation applicable, pour la majorité de nos projets de production des ressources du sous-sol

En 2025, Arverne a poursuivi et intensifié ses actions de dialogue et de concertation avec les territoires, démontrant son engagement à construire des projets en toute transparence et dans le respect des populations locales. Le Groupe considère que l'information et l'écoute des parties prenantes sont essentielles à la réussite et à l'acceptabilité de ses activités.

Lithium de France a déployé une stratégie de proximité ambitieuse pour informer et échanger avec les habitants des territoires concernés par ses projets. Des réunions publiques ont été organisées les 7 et 8 octobre pour présenter les phases de travaux de forages à venir aux habitants, de répondre aux interrogations des riverains et de recueillir leurs préoccupations.

En complément, Lithium de France a été présent dans plus d'une quinzaine d'événements publics sur le territoire, se rendant notamment sur les marchés locaux et manifestations communales. Ces différentes initiatives ont permis de rencontrer 800 personnes en direct, favorisant un dialogue de proximité et accessible à tous.



Le van permettant d'aller à la rencontre des habitants du territoire



Visite du chantier à Schwabwiller

Les habitants de Schwabwiller ont également été invités à visiter le premier chantier de forage du projet de Lithium de France. Au total 7 sessions de visites ont été organisées entre novembre et décembre 2025.

Enfin, un bulletin d'information hebdomadaire et une ligne d'information ouverte 24h/24, 7j/7 ont été mises en place pour que les riverains puissent s'informer sur l'état des travaux.

Les équipes de la filière chaleur et froid ont maintenu une relation étroite avec les acteurs institutionnels des territoires où se développent les projets géothermiques. Des rencontres régulières avec les élus locaux ont été organisées pour présenter les projets et échanger autour des bénéfices pour les territoires.

Ces initiatives témoignent de la volonté d'Arverne d'aller au-delà des obligations réglementaires pour bâtir une relation de confiance durable avec les territoires. En privilégiant l'écoute, la transparence et la pédagogie, le Groupe affirme son engagement à développer des projets énergétiques qui soient non seulement performants sur le plan technique, mais également acceptés et soutenus par les populations locales.

10. Soutenir chaque année au sein du Groupe au moins une action visant à l'insertion professionnelle de personnes éloignées de l'emploi, en raison de difficultés sociales et professionnelles particulières

En 2025, Arverne a élargi son engagement en faveur de l'insertion professionnelle à l'ensemble de ses activités, allant au-delà des seuls projets de forage pour faire de l'inclusion un axe transversal de sa politique sociale. Cette évolution témoigne de la volonté du Groupe de contribuer concrètement à la réinsertion de personnes éloignées de l'emploi, en leur offrant des opportunités d'intégration durable dans le monde professionnel.

Lithium de France a multiplié les initiatives en faveur de l'insertion :

- Des rencontres avec la mission locale ont été engagées pour explorer les possibilités de parrainage et d'accueil de jeunes éloignés de l'emploi en stage, créant ainsi des passerelles concrètes vers le monde du travail.
- L'entretien des espaces verts du site de Lithium de France a été confié à une entreprise d'insertion, permettant ainsi de soutenir l'activité économique solidaire tout en favorisant la réinsertion professionnelle de personnes en difficulté.



La filière Forages & Travaux a franchi une étape significative en recrutant, en CDI, 2 intérimaires en parcours d'insertion, transformant ainsi des opportunités temporaires en emplois durables. Cette démarche illustre la capacité du Groupe à offrir des perspectives concrètes aux personnes qu'il accompagne.

Enfin, DrillHeat a réalisé 90 heures d'insertion en intégrant un compagnon de chantier en parcours d'insertion sur son projet à Nîmes. Cette expérience de terrain a permis à cette personne d'acquérir des compétences techniques concrètes tout en bénéficiant d'un accompagnement professionnel adapté.

En mobilisant l'ensemble de ses filiales et en nouant des partenariats avec les acteurs de l'insertion, le Groupe contribue activement à la construction d'une société plus inclusive, où chacun peut trouver sa place et contribuer à la transition énergétique.

APPRÉCIATIONS DU COMITÉ DE MISSION



Manoelle Lepoutre

Au cours de l'année 2025, le Groupe Arverne a poursuivi la mise en œuvre de sa mission avec plusieurs avancées significatives. Je souhaite notamment saluer les initiatives visant à renforcer l'engagement des collaborateurs, en particulier la mise en place du baromètre interne qui permet de mieux comprendre leurs attentes et de suivre l'évolution de leur implication dans la vie du Groupe.

Je note également l'attention portée aux démarches de concertation et d'information autour des projets, qui contribuent à instaurer un dialogue constructif avec les parties prenantes des territoires et à favoriser une meilleure compréhension des activités du Groupe.

Je salue enfin l'engagement pris par le Groupe à réduire l'empreinte environnementale de ses activités, notamment en matière de gestion des déchets et de préservation de la ressource, tout en continuant ses efforts de réduction de son empreinte carbone.



Lucie Lefort

L'année 2025 confirme que la mission du Groupe Arverne se concrétise toujours davantage dans nos activités. La majorité des objectifs a été atteinte grâce à l'engagement des équipes, et même l'objectif partiellement atteint témoigne de notre volonté d'amélioration continue. Je considère que la mission a été remplie et que la dynamique collective engagée est solide.

En tant que Responsable QHSE et membre de ce Comité, j'ai apprécié contribuer à cette démarche en apportant un regard pragmatique et transversal sur nos projets. Les échanges au sein du Comité ont été une nouvelle fois enrichissants et constructifs, nous permettant de transformer notre ambition commune en actions concrètes guidant nos pratiques au quotidien.



Guillaume Tarnaud

Voici une 4^{ème} année qui s'achève pour le Comité de Mission d'Arverne et force est de constater que notre Raison d'Être est intemporelle alors que l'entreprise progresse à une vitesse fulgurante.

L'enjeu du maintien de la cohérence du projet de l'Entreprise à Mission et des objectifs associés, pour mener des actions en récurrence et sur le long terme afin de garantir un impact durable, est un véritable défi, en particulier pour maintenir ce cap dans une telle croissance.

Je crois que nous y sommes arrivés, largement aidés par des collaborateurs, dont les valeurs chevillées au corps, raisonnent avec celles de l'entreprise. J'espère ainsi que ce rapport vous permettra de constater de quelle façon l'entreprise fait émerger, par des actions concrètes, ce qui lui apparaît si naturel.

J'en profite pour remercier Manoelle, Tiphaine, Lucie et Nicolas, pour cette collaboration agréable et, je l'espère, efficace.

NOS OBJECTIFS OPÉRATIONNELS À PARTIR DE L'ANNÉE 2026

Certains objectifs ont fait l'objet d'une réflexion et ont été ajustés afin de mieux les aligner avec l'évolution des activités du Groupe et de ses priorités. Cette actualisation reflète également l'évolution de la vision du Groupe et sa volonté de renforcer la pertinence de ses engagements dans la durée.

Dans ce cadre, le Groupe, aidé du Comité de mission, a mis à jour sa feuille de route et a déterminé de nouveaux objectifs cohérents avec les avancées du Groupe sur les thématiques concernées.

CLIMAT ET ENVIRONNEMENT

En 2026 le Groupe va continuer ses efforts pour réduire son impact sur l'environnement, en faisant un focus particulier sur la réduction des déchets et la préservation de la ressource en eau. L'objectif 3 a été modifié en ce sens.

COLLABORATEURS

La santé et la sécurité des collaborateurs sont primordiales pour Arverne, qui s'engage continuellement à renforcer ses dispositifs pour garantir un environnement de travail sûr et protecteur. Dans la continuité de sa volonté de fournir un environnement de travail sûr et protecteur pour ses collaborateurs, Arverne s'engage à mettre en place au niveau du Groupe un plan d'action Santé, Sécurité au Travail.

TERRITOIRES

Afin de soutenir l'insertion professionnelle à un plus large niveau, l'objectif 10 a été précisé afin de renforcer les actions d'insertion envers les personnes en situation de handicap.

LES OBJECTIFS OPÉRATIONNELS DE 2026

01. Réalisation et publication, chaque année, du Bilan de gaz à effet de serre du Groupe sur les scopes 1, 2 & 3
D'ici 2026, réduction de l'intensité carbone¹ d'au moins 20% sur les scopes 1 & 2 par rapport à 2024
02. Calcul et publication, chaque année, des émissions évitées de CO₂ grâce aux projets du Groupe
03. D'ici fin 2026, mettre en œuvre au minimum deux actions opérationnelles visant à réduire l'impact environnemental des activités opérationnelles du Groupe, en ciblant en priorité la réduction des déchets et la préservation de la ressource en eau
04. Au moins 6 actions de plaidoyer au total au niveau du groupe pour défendre les enjeux de la géothermie ou du lithium géothermal
05. Au moins 1 action par entité visant à améliorer la qualité de l'expérience collaborateur
06. Formation de 100% des collaborateurs au code de conduite, et d'ici fin 2026, mise en place au niveau du Groupe d'un plan d'actions Santé Sécurité au Travail
07. Réalisation, chaque année, d'une action visant à encourager les collaborateurs qui le souhaitent à s'engager au profit de projets œuvrant pour une société plus durable et plus solidaire dans les territoires
08. Soutien à au moins 1 évènement associatif dans chaque région principale d'implantation du Groupe
09. Déploiement d'actions de concertation et d'information avec les territoires, au-delà de la réglementation applicable, pour la majorité de nos projets de production des ressources du sous-sol
10. Soutenir chaque année au sein du Groupe des actions visant à l'insertion professionnelle de personnes éloignées de l'emploi, en raison notamment de difficultés sociales et professionnelles particulières², en ce compris, des actions visant à l'insertion de personnes en situation de handicap

1. L'intensité carbone est calculée en divisant les émissions de CO₂ scopes 1 et 2 par la somme des chiffres d'affaires additionnés des sociétés consolidées financièrement, hors DrillHeat.

2. Difficultés relatives à l'âge, l'état de santé, la précarité

RAPPORT D'AUDIT DE L'ORGANISME TIERS INDÉPENDANT





KPMG S.A.
Tour Eqho
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex

Arverne

Rapport de l'un des commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux

Période allant du 01/01/2024 au 31/12/2025

Arverne

4 Chem. de Barincou, 64000 Pau



KPMG S.A.
Tour Eqho
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex

Arverne

4 Chem. de Barincou, 64000 Pau

Rapport de l'un des commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux

Période allant du 01/01/2024 au 31/12/2025

À l'assemblée générale de la société,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Groupe (ci-après « entité »), désigné comme organisme tiers indépendant (« tierce partie »), accrédité par le COFRAC (Accréditation Cofrac Validation /Vérification, n°3-1884 rév2, portée disponible sur le site www.cofrac.fr), nous avons mené des travaux visant à formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur les informations historiques liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux que votre entité s'est fixés sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission telles que présentées dans les rapports du comité de mission et relatives à la période allant du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2025, joints aux rapports de gestion en application des dispositions de l'article L. 210-10 du code de commerce.

Conclusion

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la partie « Nature et étendue des travaux », et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause, pour chaque objectif social ou environnemental retenu en application du 2^o de l'article L. 210-10 du code de commerce et inscrit dans ses statuts, sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission et à la fin de la période couverte par notre vérification :

- le fait que l'entité ait atteint les objectifs opérationnels qu'elle a définis et sous-tendant les objectifs sociaux et environnementaux précités,
- le fait que l'entité ait mobilisé les moyens adéquats et cohérents au regard de ses ressources et du plan d'action défini par la direction, et que
- par conséquent, l'entité respecte chacun des objectifs, inscrits dans ses statuts, qu'elle s'est donné pour mission de poursuivre, en cohérence avec sa raison d'être et son activité.



Observations

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous formulons les commentaires suivants :

- L'objectif opérationnel "*Formation de 100 % des collaborateurs au code de conduite et, d'ici fin 2025, déploiement d'un module de formation dédié à la sécurité*" n'a pas été pleinement atteint sur la période. Au vu des contraintes opérationnelles décrites dans le rapport du comité de mission et tenant compte des moyens déployés, cette non atteinte ne remet pas en cause le respect de l'objectif statutaire.
- Les diligences menées ont mis en évidence des axes d'amélioration en matière de contrôle interne et de méthodologie, en particulier sur le bilan d'émissions de gaz à effet de serre pour lequel une échéance est fixée à fin 2026 pour apprécier la réduction de l'intensité carbone par rapport à 2024, ainsi que sur le calcul des émissions évitées.

Préparation des informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps.

Par conséquent, les informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux doivent être lues et comprises en se référant aux procédures de l'entité, (ci-après le « Référentiel ») dont les éléments significatifs sont présentés dans les rapports du comité de mission (ou disponibles sur le site internet ou sur demande au siège de l'entité).

Limites inhérentes à la préparation des informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux

Les informations peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations présentées sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenues pour leur établissement.

Responsabilité de l'entité

Il appartient à la direction :

- de constituer un comité de mission chargé d'établir annuellement un rapport en application des dispositions de l'article L. 210-10 du code de commerce ;
- de sélectionner ou d'établir des critères et procédures appropriés pour élaborer le Référentiel de l'entité ;
- de concevoir, mettre en œuvre et maintenir un contrôle interne sur les informations pertinentes pour la préparation du rapport du comité de mission ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement des informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs ;

Arverne

Rapport de l'un des commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux

Période allant du 01/01/2024 au 31/12/2025



- d'établir les informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux conformément au Référentiel et mises à disposition du comité de mission.

Il appartient au comité de mission d'établir ses rapports en s'appuyant sur les informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux transmises par l'entité et en procédant à toute vérification qu'il juge opportune.

Ce rapport est joint au rapport de gestion du Conseil d'administration.

Responsabilité du commissaire aux comptes désigné organisme tiers indépendant

En application des dispositions de l'article R. 210-21 du code de commerce, il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur le respect par l'entité des objectifs sociaux et environnementaux qu'elle s'est fixés sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission.

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation desdites informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

Dispositions réglementaires et doctrine professionnelle applicable

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions de l'article R. 210-21 du code de commerce, à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention, notamment l'avis technique de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes, *Intervention du commissaire aux comptes – Intervention de l'OTI – Sociétés à mission*¹ complété de nos procédures propres, figurant en annexe du présent rapport, tenant lieu de programme de vérification et à la norme internationale ISAE 3000 (révisée)².

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 821-28 du code de commerce et le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention.

Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de quatre personnes et se sont déroulés entre novembre 2025 et mars 2026 sur une durée totale d'intervention de deux semaines.

¹ [Avis Technique - Intervention du commissaire aux comptes - Intervention de l'OTI - Version de Juin 2024](#)

² ISAE 3000 (révisée) - *Mission d'assurance autres que les audits et examens limités de l'information financière historique*



Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos spécialistes en matière de développement durable et de responsabilité sociétale. Nous avons notamment mené une dizaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation des informations historiques liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux, représentant notamment la direction de l'entité et des filiales.

Nature et étendue des travaux

Nous avons planifié et effectué nos travaux en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les informations relatives à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux que l'entité se donne pour mission de poursuivre sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission.

Nous estimons que les procédures que nous avons menées en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée.

Nous avons pris connaissance des activités de l'entité sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission, de la formulation de sa raison d'être ainsi que ses enjeux sociaux et environnementaux.

Nos travaux ont porté sur :

- d'une part, la cohérence d'ensemble de la raison d'être et des objectifs sociaux et environnementaux retenus en application du 2° de l'article L. 210-10 du code de commerce et inscrits dans ses statuts ;
- d'autre part, l'exécution de ces objectifs.

Concernant la cohérence d'ensemble de la raison d'être et des objectifs sociaux et environnementaux de l'entité, nous l'avons appréciée au regard, d'une part, de son activité et, d'autre part, des objectifs opérationnels qu'elle a retenus :

- Cohérence de la raison d'être et des objectifs sociaux et environnementaux retenus au regard de l'activité de l'entité
 - Nous avons conduit des entretiens destinés à apprécier l'engagement de la direction et des membres de la gouvernance au regard des attentes des principales parties prenantes internes ou externes concernées par l'activité de l'entité.
 - Nous avons apprécié les processus mis en place pour structurer et formaliser cette démarche en nous appuyant sur :
 - les informations disponibles dans l'entité (par exemple, procès-verbaux des réunions du conseil) ;
 - la feuille de route de société à mission et les derniers rapports du comité de mission établis depuis la dernière vérification ;
 - le cas échéant, ses publications (par exemple, rapport de gestion, site internet) ;
 - Nous avons apprécié si les objectifs sociaux et environnementaux sont cohérents avec la raison d'être, s'ils constituent des leviers pour l'accomplir ou des engagements sur la façon de l'accomplir ;
 - Nous avons apprécié si la raison d'être et les objectifs sociaux et environnementaux retenus
 - sont explicites et permettent à un lecteur qui ne connaît pas l'entité d'identifier son activité ;

Arverne

Rapport de l'un des commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux

Période allant du 01/01/2024 au 31/12/2025



- permettent de comprendre la contribution de l'entité à la Société et si l'entité est en capacité de maîtriser et d'agir sur ses enjeux sociaux et environnementaux ;
- sont spécifiques à l'entité au regard de ceux des autres sociétés à mission du même secteur ;
 - sont alignés avec le modèle d'affaire de l'entité ; nous avons vérifié notamment que le chiffre d'affaires de l'entité n'est pas déconnecté de sa raison d'être et des objectifs sociaux et environnementaux retenus et que l'évolution du chiffre d'affaires n'est pas potentiellement sans rapport, voire partiellement contradictoire, avec sa raison d'être et les objectifs sociaux et environnementaux retenus ;
- sont exprimés avec des termes précis en lien avec l'activité de l'entité et non uniquement avec des termes génériques tels que durable, responsable, soutenable.
- Cohérence et articulation de la raison d'être et des objectifs sociaux et environnementaux au regard des objectifs opérationnels retenus

Nous avons apprécié si :

- les objectifs opérationnels contribuent au respect de l'objectif social ou environnemental et/ou de l'engagement correspondant et s'ils sont indispensables pour les respecter ;
- l'atteinte des objectifs opérationnels apporte une preuve convaincante du respect de l'objectif social ou environnemental et/ou de l'engagement correspondant ;
- les objectifs opérationnels sont vérifiables et si les mesures retenues sont cohérentes avec eux.

Nous avons ainsi apprécié, compte tenu de l'activité de l'entité, la cohérence entre :

- les informations collectées ;
- la raison d'être ; et
- les objectifs sociaux et environnementaux formulés dans les statuts.

Concernant l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux, nous avons vérifié l'existence éventuelle d'objectifs opérationnels et d'indicateurs clés de suivi et de mesures de leur atteinte par l'entité à la fin de la période couverte par la vérification, nous avons apprécié si l'entité a mobilisé les moyens adéquats et cohérents au regard de ses ressources et du plan d'action défini et si les objectifs opérationnels sont en ligne avec les valeurs attendues des trajectoires définies par l'entité sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission tel que décrit dans les rapports de comité de mission et atteints.

Pour ce faire, nous avons réalisé les diligences suivantes :

- Prise de connaissance :
 - nous avons pris connaissance des documents établis par l'entité pour rendre compte de l'exercice de sa mission, notamment les dispositions précisant les objectifs opérationnels et les modalités de suivi qui y sont associées, ainsi que les rapports du comité de mission ;
 - nous avons échangé avec le comité de mission sur son appréciation de l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux et, le cas échéant, avec les parties prenantes pour les objectifs qui les concernent. Par ailleurs, nous avons revu l'analyse présentée dans les rapports du comité de mission, les résultats atteints à échéance des objectifs opérationnels en regard de leurs trajectoires définies, afin d'apprécier le respect des objectifs sociaux et

Arverne

Rapport de l'un des commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux

Période allant du 01/01/2024 au 31/12/2025



environnementaux. Nous avons également pris connaissance de la manière dont le comité de mission a rendu compte de ces résultats ;

- Analyse des moyens et ressources mobilisés :
 - par entretien avec notamment l'organe de direction de l'entité, nous avons apprécié les moyens financiers et non financiers mis en œuvre pour le respect des objectifs sociaux et environnementaux ;
 - nous avons apprécié, au regard de l'évolution des affaires sur la période, l'adéquation des moyens et ressources mis en œuvre et de ceux visant spécifiquement à l'atteinte des objectifs opérationnels par rapport à leurs trajectoires ;
- Sincérité des indicateurs de performance :
 - nous avons vérifié la présence dans les rapports du comité de mission d'indicateurs de performance cohérents avec les objectifs opérationnels, définis le cas échéant, permettant de rendre compte de l'atteinte des objectifs opérationnels et de l'avancement sur les trajectoires définies ;
 - nous avons apprécié la sincérité de l'ensemble de ces indicateurs, et notamment nous avons :
 - apprécié le caractère approprié du Référentiel de l'entité au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible ;
 - vérifié que les indicateurs couvrent l'ensemble du périmètre concerné par la qualité de société à mission ;
 - pris connaissance des procédures de contrôle interne mises en place par l'entité et apprécié le processus de collecte visant à la sincérité de ces indicateurs ;
 - mis en œuvre des contrôles et des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
 - mis en œuvre des tests de détail sur la base de sondages ou d'autres méthodes de sélection, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés s'il y a lieu par des vérifications au siège de l'entité et couvrent 100% des données utilisées pour le calcul des indicateurs ;
 - apprécié la cohérence d'ensemble des rapports du comité de mission au regard de notre connaissance de l'entité et du périmètre concerné par la qualité de société à mission.
- Non-respect d'un ou de plusieurs objectifs sociaux et environnementaux

Dans le cas où un ou des objectifs sociaux et environnementaux ne sont pas respectés, nous avons pris connaissance des raisons le justifiant, présentées dans le rapport du comité de mission. Au regard du contexte de l'entité, nous avons apprécié si ces raisons sont liées à des circonstances exceptionnelles, extérieures à l'entité, ne pouvant pas être anticipées au moment où les objectifs opérationnels ont été définis.

Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une assurance modérée sont moins étendues que celles requises pour une assurance raisonnable effectuée selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Arverne

Rapport de l'un des commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux

Période allant du 01/01/2024 au 31/12/2025



Paris la Défense, le 27 mars 2026

KPMG S.A.

DocuSigned by:
Nicolas Castagnet
A438103DA6A2404...
Nicolas Castagnet
Associé Audit

DocuSigned by:
Fanny Houlliot
4EF5652DC20E4F4...
Fanny Houlliot,
Expert ESG

Arverne

Rapport de l'un des commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux

Période allant du 01/01/2024 au 31/12/2025



Annexe 1

Manuel des procédures – Centre d'Excellence ESG

Partie III - Procédure SAM - Version simplifiée

Janvier 2025 – Version 3

Ce document est une version simplifiée du Manuel des procédures du Centre d'Excellence ESG de KPMG (Partie III). L'objet de cette procédure SAM est de décrire l'approche méthodologique retenue dans le cadre des missions de vérification des Sociétés à Mission (SAM).

Le programme de vérification applicable à ces missions de vérification SAM est composé de l'avis technique émis par la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relatif à cette intervention (« *Avis Technique – Société à Mission : Intervention du Commissaire aux comptes – Intervention de l'OTI* ³»), complété des procédures propres de KPMG (Manuel des procédures, Parties I, II et III) et en particulier la procédure SAM (Partie III)⁴ dont le présent document est une synthèse.

Cette version simplifiée est disponible, pour toute partie prenante, sur simple demande (par courrier postal ou par mail) au siège de KPMG ADVISORY auprès du Centre d'Excellence ESG.

1 Critères de compétences spécifiques de l'équipe de vérification et de l'organisme

Les auditeurs intervenant sur les missions de vérification SAM doivent remplir les critères de compétences suivants :

- Connaissance de la réglementation relative à la SAM et sa vérification⁵
- Connaissance des méthodes de vérification KPMG pour les données extra-financières et la SAM, et en particulier : revue de la cohérence du modèle de mission, revue de l'adéquation des moyens alloués, revue de l'exécution des objectifs, appréciation des circonstances extérieures, utilisation de l'arbre de décision concernant la formulation des conclusions sur le respect des objectifs statutaires, analyse des procédures de reporting, analyse des risques liés au reporting extra-financier, mise en place d'un plan d'échantillonnage, etc.
- Compétences analytiques : revues de cohérence des données, revues analytiques, etc.
- Connaissance du domaine RSE : cadres de références nationaux et internationaux généralistes (ex. CSRD, ISO 26000, Objectifs de Développement Durable, etc.) et spécifiques (ex. Accords de Paris, SBTi, CSDDD, etc.)

³ AT CNCC SAM Version 21 juin 2024 disponible au lien suivant : [Avis Technique - Intervention du commissaire aux comptes - Intervention de l'OTI - Sociétés à mission - Juin 2024 | Documentation | CNCC](#)

⁴ Le manuel des procédures est composé des documents suivants :

- Partie I : Procédure générale version 14 de septembre 2024
- Partie II : Procédure DPEF version 13 de septembre 2024
- Partie III : Procédure SAM version 4 de septembre 2024

⁵ Loi Pacte du 22 mai 2029 ; Décret n°2020-01 du 2 janvier 2021 relatif aux sociétés à mission ; code de commerce relatif aux obligations afférentes à la vérification SAM ; norme ISO 17029

Arverne

Rapport de l'un des commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux

Période allant du 01/01/2024 au 31/12/2025



Les auditeurs intervenant sur les missions de vérification SAM doivent avoir suivi au préalable un processus de qualification, comprenant une formation à la vérification des informations extra-financières et aux exigences spécifiques de vérification relatives à la SAM, une période de travail sous le tutorat d'un vérificateur expérimenté, et une période d'observation à l'issue de laquelle est évaluée leur aptitude à mener des missions de vérification en autonomie. Cette qualification est renouvelée de manière périodique à travers un processus de surveillance, qui impose un contrôle au moins tous les quatre ans de l'aptitude de l'auditeur. Le processus est allégé pour les personnes qualifiées à réaliser des missions d'audit DPEF en autonomie.

2 Activités de recueil de preuve dans le cadre de la vérification

On rappelle que le processus de vérification suit les étapes suivantes :

- 1 Pré-engagement
- 2 Engagement
- 3 Planification
- 4 Exécution de la vérification
- 5 Revue
- 6 Délivrance de l'avis de vérification

Les activités de recueil de preuves sont réalisées principalement aux étapes suivantes, et selon les modalités décrites ci-dessous.

Revue des données au niveau des sites

Les travaux réalisés au niveau des sites comprennent des entretiens avec les contributeurs des indicateurs clés, la revue des données sur base documentaire, éventuellement une visite du site, et la synthèse orale de nos observations. Un programme de travail peut être transmis au site en amont de notre intervention, afin de préciser notamment le périmètre des travaux de vérification.

Nos travaux de vérification consistent à revoir :

- l'organisation du reporting, les rôles et responsabilités et les outils utilisés,
- la correcte application des définitions de l'entité,
- le dispositif de contrôle interne sur les données,
- la justification des variations des données par rapport à l'exercice précédent,
- la vérification arithmétique des calculs des indicateurs,
- la pertinence et la fiabilité des éventuelles méthodes alternatives d'estimation,
- la revue de pièces justificatives par échantillonnage.

Arverne

Rapport de l'un des commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux

Période allant du 01/01/2024 au 31/12/2025



La stratégie d'échantillonnage est définie notamment en fonction du niveau de risque évalué au niveau du Groupe et du site, et du niveau d'assurance visé (modéré ou raisonnable). En cas d'erreur détectée sur l'échantillon vérifié, des tests peuvent être réalisés sur un second échantillon. Au cours de ces entretiens, nous pouvons être amenés à demander des copies de certains documents.

A l'issue de notre intervention, nous communiquons au client un résumé de nos constats, par exemple sous forme de compte-rendu. Les anomalies, limitations ou incertitudes relevées à la suite des interventions sont suivies afin d'évaluer leur impact sur la fiabilité des données publiées.

Revue des informations qualitatives

La cohérence des assertions qualitatives considérées comme significatives par l'équipe de vérification est revue sur la base de collecte de pièces justificatives ou d'entretiens avec les responsables en charge de ces informations.

3 Décision et avis motivé

Le rapport de l'OTI comprend un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance quant au respect ou non des objectifs sociaux et environnementaux que l'entité s'est fixés.

Les avis OTI sont rédigés sur la base des modèles établis par la CNCC dans l'avis technique SAM, et sont revus à chaque mise à jour de cet avis technique. Ils incluent les informations clés requises par la norme ISO 17029 (notamment celles figurant au point 9.7 « Délivrance de l'avis de validation/vérification »), et autres informations standards. L'avis de l'OTI peut comporter une conclusion favorable (respect de l'ensemble des objectifs sociaux et environnementaux), une conclusion défavorable (non-respect d'un ou plusieurs objectifs sociaux et environnementaux) ou une impossibilité de conclure. Si les résultats de la vérification donnent lieu à une conclusion autre que favorable ou si l'organisme ne délivre pas de rapport OTI, le Groupe en est informé le plus tôt possible.

Le dossier est soumis aux associé(s) signataire(s) pour revue avant signature de l'avis OTI. Lors de la revue, le(s) associé(s) signataire(s) s'assure(nt) notamment que la conclusion est pertinente au regard des objectifs d'audit poursuivis et qu'elle justifie l'opinion émise par KPMG.

L'OTI pourra être amené à procéder à des travaux et investigations complémentaires en cas de faits découverts après la délivrance de l'avis, si ces faits étaient susceptibles de remettre en cause la validité de nos conclusions.

Arverne

Rapport de l'un des commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux

Période allant du 01/01/2024 au 31/12/2025



ARVERNE | 1^{ER}

FOURNISSEUR FRANÇAIS
DE SOLUTIONS GÉOTHERMALES

Entreprise à mission depuis 2022

www.arverne.earth
4 chemin Barincou 64000 Pau